

LA NAMIBIE

En 1978, le Canada, de concert avec la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, parrainait la résolution n° 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies prévoyant la tenue d'élections libres en Namibie, sous la supervision des Nations Unies, et l'accession de la Namibie, illégalement occupée par l'Afrique du Sud, à l'indépendance. Il a fallu dix autres années et une série "d'accords parallèles" avant que les derniers obstacles à la mise en oeuvre de la résolution ne soient aplanis en décembre 1988, par le biais d'un accord régional comportant le retrait de troupes cubaines d'Angola et pour lequel les États-Unis ont joué le rôle de médiateur. Les Nations Unies se sont ensuite préparées à mettre en place le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT), la plus importante opération qu'ait déployée l'ONU depuis le Congo, il y a de cela une génération.

La période de transition de la Namibie a commencé de façon tragique en avril dernier lorsque la longue guerre de brousse que menaient les guérilleros nationalistes et les forces soutenues par l'Afrique du Sud connut une dernière flambée de violence au moment où les activités du GANUPT étaient à peine amorcées. Les retraits des troupes militaires et la démobilisation s'effectuèrent cependant comme prévu, contribuant ainsi à une stabilisation de la situation. La libération de prisonniers politiques, le rapatriement de 42 000 réfugiés et exilés et l'inscription de quelque 701 000 électeurs succédèrent à une amnistie générale et à une révocation des lois de l'apartheid. La composition du GANUPT fut élargie de façon à englober 4 650 militaires, 1 500 policiers et 1 400 civils. Le Groupe put ainsi apporter une précieuse contribution à la création de conditions propices à la tenue d'élections libres et justes, particulièrement lorsqu'il demanda que des changements soient apportés aux lois électorales et que les forces de contre-insurgence du Koevoet, responsables en grande partie de l'intimidation policière, soient démantelées.

Les élections de novembre dernier, qui ont connu un taux de participation exceptionnel (97 p. 100), ont permis à la SWAPO (South West African People's Organization) de recueillir la majorité des voix (57 p. 100). Tous les partis de l'Assemblée constituante ont démontré leur ferme engagement à l'égard de la réconciliation, rendant ainsi possible l'adoption à l'unanimité d'une constitution en accord complet avec les principes de l'ONU. La constitution est exemplaire en ce qu'elle assure le respect des droits de la personne, prévoit l'établissement d'un organe judiciaire indépendant et la tenue à intervalles réguliers d'élections multipartites, et élimine les détentions préventives et la peine de mort.

À mesure que la Namibie se rapproche de la date de son indépendance (21 mars), son nouveau gouvernement, avec le